



Agence de la santé  
publique du Canada

Public Health  
Agency of Canada

Présidente

President

M. John Williamson, député  
Président  
Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Député,

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a le plaisir de fournir, par voie électronique, et dans les deux langues officielles, les rapports d'étape demandés par le Comité permanent des comptes publics, en vertu du huitième rapport du Comité sur la préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de février 2022.

**Recommandation 8 :**

*Que l'Agence de la santé publique du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes des rapports d'étape sur l'élaboration et l'application de plans d'urgence pour l'administration des décrets de mise en quarantaine lors des prochaines éclosions de maladies, aux dates suivantes : le 31 décembre 2021; le 31 décembre 2022; et le 31 décembre 2023 ou 18 mois après la fin de la pandémie de COVID-19 (selon la première éventualité).*

L'ASPC continue d'élaborer un manuel général de conformité et d'application de la loi (appelé « manuel de la qualité » dans les rapports d'étape précédents) qui documentera le cadre opérationnel nécessaire pour faciliter la prestation future de programmes opérationnels afin d'appuyer les mesures de la *Loi sur la mise en quarantaine*. Ce manuel appuiera les activités du programme actuelle et servira également de plan de base pour l'administration et l'application des futures mises en quarantaines obligatoires, au besoin.

Le manuel de conformité et d'application de la loi comprendra 28 politiques et procédures opérationnelles normalisées (PON) liées à tous les aspects d'un programme de conformité et d'application de la loi solide et uniforme. Le manuel de conformité et d'application de la loi servira de fondement aux futurs plans d'urgence visant à mettre en œuvre et à gérer un cadre de conformité pour un programme national de quarantaine.

Le manuel de conformité et d'application de la loi :

- servira de manuel pratique des processus opérationnels de l'organisation ;
- appuiera les améliorations continues du programme ;
- appuiera la collecte de données probantes pour répondre aux vérifications internes et externes ;
- fournira un cadre et des outils opérationnels pour les activités opérationnelles actuelles et les événements de santé publique à venir.

Dans le but de mieux se préparer à répondre aux futures urgences de santé publique et pandémies, l'ASPC a mené une série d'exercices internes pour examiner les leçons tirées des processus mis en place afin de promouvoir, de vérifier et d'appliquer la conformité aux mesures frontalières en place. Les informations tirées de ces exercices ont contribué à l'élaboration du manuel et à une meilleure compréhension des points forts de l'Agence et des possibilités d'amélioration.

L'Agence est en bonne voie pour achever une première version de ces produits avant la fin de l'année 2023, l'engagement des intervenants internes et l'examen devant suivre au début de 2024.

L'ASPC demeure sur la bonne voie pour respecter cet engagement dans les 18 mois qui suivent la fin de la pandémie.

Nous espérons que le Comité trouvera cela utile pour son travail.

Veillez agréer, Monsieur le Député, mes salutations distinguées.



Heather Jeffrey